

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Rapport sur les plans et les priorités

**pour les exercices
2005-2006 à 2007-2008**

Ministre des Finances

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I APERÇU	5
MESSAGE DU SURINTENDANT	7
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	9
PLANS ET PRIORITÉS DU BSIF	12
<i>Entités réglementées</i>	12
<i>Cadre de responsabilisation du BSIF</i>	13
<i>Activités de programme</i>	15
<i>Analyse de conjoncture</i>	16
<i>Contexte économique et financier</i>	17
<i>Cadre stratégique</i>	18
<i>Menaces et risques clés</i>	20
<i>Plans et priorités du BSIF</i>	22
SECTION II ANALYSE DES ACTIVITÉS PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE	27
ANALYSE PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME	29
1.1 <i>Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales</i>	29
1.1.1 <i>Sous-activité de programme : Évaluation des risques et intervention</i>	30
1.1.2 <i>Sous-activité de programme : Établissement de règles</i>	30
1.1.3 <i>Sous-activité de programme : Agrément</i>	31
1.2 <i>Activité de programme : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux</i>	31
1.3 <i>Activité de programme : Aide internationale</i>	32
2.1 <i>Activité de programme : Bureau de l'actuaire en chef (BAC)</i>	33
SECTION III RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	35
DÉCLARATION DE LA DIRECTION	37
RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION	38
<i>Tableaux, financiers et autres</i>	40
TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN DU BSIF	42
TABLEAU 2 : DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR ACTIVITÉ (000 \$)	44
TABLEAU 3 : SOMMAIRE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME ..	45
TABLEAU 4 : SOURCES DE REVENUS DISPONIBLES ET NON DISPONIBLES	46
TABLEAU 5 : COÛT NET DU PROGRAMME POUR L'EXERCICE	48
TABLEAU 6A : CRÉDITS FIGURANT AU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES	48
TABLEAU 6B : CRÉDITS LÉGISLATIFS FIGURANT AU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES	48
TABLEAU 7 : PRINCIPALES INITIATIVES RÉGLEMENTAIRES	49
SECTION IV AUTRES QUESTIONS D'INTÉRÊT	51
SOUTIEN DU PROGRAMME DU BSIF	53

SECTION I

APERÇU

MESSAGE DU SURINTENDANT

Je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour les exercices 2005-2006 à 2007-2008.

Le Canada a la chance de pouvoir compter sur l'un des systèmes financiers les plus solides qui soient, ce qui contribue à la vigueur et à la puissance innovatrice de l'économie canadienne et protège les épargnes des Canadiens et des Canadiennes. Toutefois, le contexte — intérieur et international — dans lequel le BSIF évolue est fluide. Le maintien d'une grande confiance dans la sûreté des fonds confiés aux institutions financières canadiennes et de son statut d'organisme de réglementation prudentielle de premier rang doté d'un système de surveillance moderne occupent une place prépondérante dans les plans et les priorités du BSIF.



Le BSIF est le principal organisme de réglementation de toutes les institutions financières à charte fédérale du Canada, ainsi que des régimes de retraite privés fédéraux. À titre d'entité distincte, le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) fournit des services, actuariels et autres, au gouvernement fédéral. Par-dessus tout, et sans restreindre indûment la compétitivité, le BSIF promeut un cadre de réglementation moderne qui contribue à la confiance du public dans le système financier canadien. Ce cadre aide également les institutions financières à traiter avec les Canadiens et les Canadiennes, de même qu'avec leurs contreparties, au pays comme à l'étranger.

Des mécanismes efficaces d'évaluation des risques qui pèsent sur les institutions financières et les régimes de retraite privés, des programmes visent à promouvoir des pratiques commerciales et financières saines, de même que la capacité et la volonté d'intervenir promptement pour éviter ou minimiser les problèmes d'ordre prudentiel auprès des institutions financières et des régimes de retraite réglementés demeureront des ingrédients clés des activités du BSIF en matière de réglementation et de surveillance.

Outre l'intervention face aux problèmes prudentiels nouveaux, le besoin d'élaborer des règlements qui permettent aux institutions financières du Canada de profiter de règles du jeu équitables par rapport à leurs concurrents internationaux est un défi constant. Par exemple, au cours des prochaines années, le BSIF contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles versions des règles internationales sur les fonds propres à l'intention des banques, et il participera à l'examen des normes internationales régissant le capital des assureurs.

Les priorités du BSIF dépendront des décisions stratégiques du gouvernement sur deux questions clés : les fusions interpilliers ou entre grandes banques et la réduction de tout chevauchement des activités du BSIF et de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Au moment de la rédaction du présent document, les orientations du gouvernement et les résultats connexes

manquent de clarté. En outre, les normes canadiennes sur la gouvernance et les pratiques comptables des institutions sont en train d'être renforcées, et la pertinence de certaines des normes de capitalisation des pensions sera réexaminée. Le BSIF contribue activement à ces dossiers en raison de leur incidence sur son mandat. Il participe également à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LCRPC/FAT) en évaluant la pertinence des mesures que déploient les institutions financières réglementées à cet égard.

Le présent document a été modifié par rapport à sa version des années précédentes dans le but de souscrire aux objectifs du gouvernement qui souhaite améliorer la qualité et élargir la gamme des renseignements sur le rendement qui sont communiqués aux Canadiens et aux Canadiennes. Le BSIF a apporté des modifications visant à améliorer sa structure de rapport, conformément à l'initiative d'Architecture d'activités de programme (AAP) du gouvernement, et instauré ces transformations. Le présent document fournit aux parlementaires et au public un résumé concis des activités du BSIF et des défis qu'il anticipe, des priorités qu'il entend poursuivre au cours des trois prochaines années et des ressources qu'il compte utiliser à l'appui de ses objectifs stratégiques.

Pendant les années à venir, le BSIF prévoit consacrer un peu plus de ressources à la surveillance des régimes de retraite et à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. En même temps, nos investissements dans la technologie et l'amélioration de nos processus ont permis de réaliser des économies appréciables dans d'autres secteurs d'activités.

Au cours de la prochaine période de planification, le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) effectuera un examen actuariel triennal du Programme de la sécurité de la vieillesse, de la caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) et des régimes de retraite des parlementaires et des juges, selon les règles prescrites dans les lois respectives, conformément à la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*. Les résultats de ces examens seront communiqués aux ministres compétents sous forme de rapports qui seront déposés à la Chambre des communes. Le Programme canadien de prêts aux étudiants fera également l'objet d'un examen actuariel dans le cadre duquel le BAC évaluera le portefeuille des prêts et les coûts à long terme du Programme.

Les activités et les initiatives du BSIF font partie d'une infrastructure moderne qui appuie le système financier et l'économie du Canada. La vitalité de ces deux éléments est essentielle à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens, qui constitue la priorité constante du gouvernement du Canada.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Raison d'être

Le mandat législatif du BSIF a été établi en 1996 et ne devrait pas être modifié au cours de la période de planification de 2005 à 2008¹. En vertu de la législation, le BSIF a pour mandat :

- de surveiller les institutions financières pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière, et les régimes de retraite pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences minimales de capitalisation, et que tous deux se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences de surveillance;
- d'aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite dont l'actif est jugé insuffisant et de prendre des mesures pour corriger la situation sans plus attendre ou de forcer la direction, le conseil d'administration ou les administrateurs du régime en cause à le faire;
- de promouvoir et d'administrer un cadre de réglementation incitant à l'adoption de politiques et de procédures destinées à contrôler et à gérer le risque;
- de surveiller et d'évaluer les questions systémiques ou sectorielles qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les institutions.

En s'acquittant de ce mandat, le BSIF contribue à la confiance du public dans le système financier.

Les dispositions législatives visant le BSIF tiennent aussi dûment compte de la nécessité de permettre aux institutions d'exercer une concurrence efficace et de prendre des risques raisonnables. Elles reconnaissent également aux gestionnaires, aux conseils d'administration et aux administrateurs des régimes de retraite la responsabilité de dernière instance et prévoient que les institutions financières et les régimes de retraite peuvent faire faillite.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC), qui fait partie du BSIF, fournit des services, actuariels et autres, au gouvernement du Canada.

Deux objectifs stratégiques sont déterminants pour la réalisation de la mission du BSIF et essentiels à sa contribution au système financier du Canada :

1. *Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à protéger contre les pertes indues.* Le BSIF protège les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite privés en rehaussant la sûreté et la solidité des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux.
2. *Contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite.* Le BSIF s'acquitte de cette tâche au moyen des activités du BAC, qui prodigue en temps opportun des conseils exacts sur la situation de divers régimes de retraite de l'État et sur les répercussions financières des options qu'examinent les décideurs.

¹ Le présent document ne traite pas des modifications qui pourraient découler de l'examen des problèmes de chevauchement et de double emploi entre le BSIF et la SADC par le ministre des Finances.

Ressources financières (M\$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
83,9	82,7	82,7

Ressources humaines (ETP)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
474	470	470

Priorités

	Type	Dépenses prévues (M\$)		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Priorité 1 Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les institutions financières; intervenir et assurer une rétroaction de manière efficace et en temps opportun	Activité permanente	52,2	51,1	51,1
Priorité 2 Établir un cadre réglementaire équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles qui respectent ou dépassent les exigences minimales internationales	Activité permanente	11,5	11,6	11,6
Priorité 3 Appliquer une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel, équilibrée et pertinente	Activité permanente	9,5	9,2	9,2
Priorité 4 Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les régimes de retraite, intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun, et appliquer un cadre de réglementation équilibré et pertinent, de même qu'une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel et pertinente	Activité permanente	4,2	3,9	3,9

	Type	Dépenses prévues (M\$)		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Priorité 5 Contribuer à sensibiliser les organismes de réglementation de certains pays étrangers aux impératifs de la surveillance et de la réglementation, et aux améliorations qu'il convient d'apporter aux mécanismes connexes, en exécutant un Programme d'aide internationale	Engagement pris dans le cadre du RMR précédent	1,6	1,8	1,8
Priorité 6 Contribuer à la santé financière des régimes de retraite de l'État et d'autres programmes fédéraux en fournissant des conseils d'experts et des rapports d'évaluation actuariels	Activité permanente	4,9	5,1	5,1
Priorité 7 Soumettre des rapports de haute qualité sur la gouvernance interne et les questions connexes.	Nouvelle priorité	Le coût de cette priorité est inclus dans celui des priorités 1 et 6 qui précèdent		
Priorité 8 Mobiliser les ressources et l'infrastructure nécessaires à l'appui des activités de surveillance et de réglementation	Activité permanente	Le coût de cette priorité est inclus dans celui des priorités 1 et 6 qui précèdent		

PLANS ET PRIORITÉS DU BSIF

Les plans et les priorités du BSIF appuient l'ensemble des priorités budgétaires et économiques du gouvernement exposées par le Premier ministre dans son Adresse en réponse au discours du Trône du 5 octobre 2004 : « Les priorités de notre gouvernement répondent aux objectifs de notre pays : la prospérité, les possibilités et la sécurité pour le Canada d'aujourd'hui, pour le Canada de demain... [Elles traduisent] la volonté du gouvernement de tout mettre en œuvre pour créer les conditions dans lesquelles les Canadiens pourront prospérer... [En] notre capacité de gouvernement, nous veillerons à ce que le Canada et les Canadiens demeurent concurrentiels dans l'économie mondiale. »

Les objectifs stratégiques du BSIF, que sous-tendent nos plans et nos priorités, reflètent foncièrement les priorités plus générales du gouvernement. Un système financier qui fonctionne bien, et qui a toute la confiance des consommateurs et des autres intervenants, au Canada comme à l'étranger, qui traite avec les institutions financières contribue nettement à la performance de l'économie canadienne. La réalisation des objectifs stratégiques du BSIF, que partagent d'autres institutions partenaires au sein du gouvernement et du secteur privé, fournit une assise essentielle pour une économie productive et concurrentielle. Elle procure donc des avantages appréciables aux Canadiens et aux Canadiennes.

Le BAC assure la transparence du système canadien de revenu de retraite en élaborant et en déposant auprès du Parlement des rapports actuariels périodiques sur le Régime de pensions du Canada (RPC), la Sécurité de la vieillesse et les régimes de retraite et d'assurance des employés du secteur public.

Les activités et les programmes du BSIF, conçus pour renforcer la sûreté et la solidité des institutions financières, jouent un rôle clé dans le cadre de réglementation qui sous-tend le système financier, élément essentiel au maintien de la compétitivité au sein de l'économie mondiale.

Le BSIF appuie en outre la priorité du gouvernement qui consiste à garantir la sécurité des Canadiens en participant à la lutte contre le financement des activités terroristes et le recyclage des produits de la criminalité (LRPC/LFAT). À cette fin, le BSIF fournit des consignes et procède à des examens de surveillance visant le fonctionnement des programmes adoptés par les institutions financières pour se conformer aux exigences de la LRPC/LFAT.

Entités réglementées

Le BSIF surveille et réglemente toutes les institutions de dépôts fédérales (p. ex., les banques), de même que l'ensemble des sociétés d'assurance-vie, des sociétés d'assurances multirisques et des régimes de retraite privés assujettis à la réglementation fédérale. Au 31 mars 2004, ces 1 699 entités géraient des actifs totalisant 2 530 milliards de dollars.

Nombre et actifs des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux

	Institutions de dépôts	Sociétés d'assurance-vie	Sociétés d'assurances multirisques	Régimes de retraite privés fédéraux	Total
Nombre d'entités	142	119	182	1 256	1 699
Actifs (G\$)	2 028	334	77	91	2 530

Le BSIF surveille en outre certaines institutions financières provinciales, moyennant le recouvrement des coûts, en vertu d'ententes contractuelles avec les provinces en cause.

On trouvera des précisions à ce sujet sur le site Web du BSIF (http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=539).

Cadre de responsabilisation du BSIF

Le BSIF a été constitué en 1987 sous le régime de la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières. Il a par la suite été investi d'un mandat législatif précisant ses objectifs en matière de réglementation et de surveillance des institutions financières et des régimes de retraite fédéraux. La Loi sur le BSIF stipule que le Bureau du surintendant des institutions financières relève du ministre des Finances. Elle précise également que le surintendant est le seul détenteur de l'exercice des pouvoirs que lui confèrent les dispositions législatives à caractère financier, et qu'il lui incombe de faire rapport au ministre de l'application des lois ayant trait aux institutions financières.

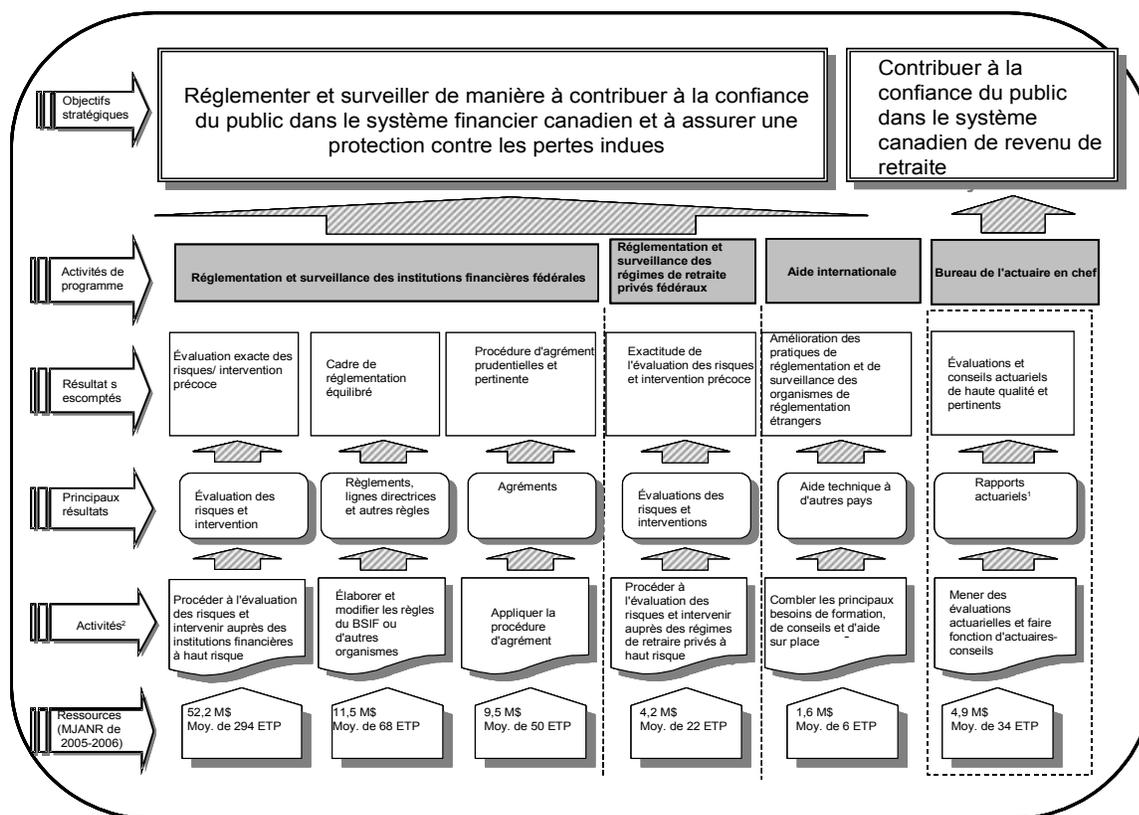
Le Cadre de responsabilisation du BSIF est composé de divers éléments. Le BSIF participe à des examens internationaux à reconnaissance officielle dirigés conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, dans le but de déterminer si le BSIF rencontre les principes internationaux reconnus en matière de réglementation prudentielle. Il effectue régulièrement des sondages anonymes au sujet de ses opérations auprès d'observateurs compétents. Ces sondages portent tantôt sur un volet précis de ses activités, tantôt sur des enjeux d'ordre plus général, tel que la mesure dans laquelle il contribue à la confiance du public ou dans laquelle il se compare à d'autres organismes de réglementation. Les résultats de ces sondages sont affichés sur le site Web du BSIF. Avant d'adopter la version finale de nouvelles mesures d'application réglementaires, le BSIF réalise des consultations à grande échelle auprès des institutions financières, d'autres organismes gouvernementaux et de spécialistes de domaines précis. Il produit également un rapport annuel et confie chaque année la vérification de ses états financiers et des processus de contrôle qui s'y rattachent au Bureau du vérificateur général. Enfin, tel que mentionné dans ce document, le BSIF a également mis en œuvre une série de mesures qui lui permettent d'évaluer son rendement.

Le BSIF a récemment mis à jour son cadre de responsabilisation sur la base de la nouvelle AAP pangouvernementale. Le BSIF appliquait déjà un cadre semblable, et sa nouvelle AAP en fait une approche formelle.

Les activités du BSIF qui visent à contribuer à la confiance du public dans la sûreté et la solidité du système financier canadien sont au cœur de son mandat et jouent un rôle clé dans sa contribution au bien-être des Canadiens et des Canadiennes et au bon fonctionnement du système financier et du système de revenu de retraite du Canada. Le BSIF réglemente et surveille les institutions financières et les régimes de retraite privés en évaluant les risques systémiques, en faisant la promotion de saines pratiques commerciales et financières par le biais de règles et de consignes adéquates, en cernant les risques et les tendances propres à une institution et en intervenant en temps opportun, protégeant ainsi les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite contre les pertes indues.

Dans le cas des régimes de retraite de l'État, les activités du BAC contribuent à la confiance dans le système de revenu de retraite en fournissant des renseignements exacts et à jour sur la situation de ces mécanismes et sur les options qu'examinent les décideurs. Le cadre de responsabilisation du BAC attribue à l'actuaire en chef l'entière responsabilité des opinions actuarielles émanant de son bureau.

Le diagramme suivant illustre les liens entre les activités du BSIF, les résultats générés à l'appui des programmes et les objectifs stratégiques.



¹ Régime de pensions du Canada, Sécurité de la vieillesse, Programme canadien de prêts aux étudiants et divers régimes de retraite et d'assurance du secteur public.

² Activités mettant plusieurs services à contribution. Les coûts et les ETP de ces services intégrés sont répartis entre les activités en fonction du coût direct des ressources humaines.

Activités de programme

Trois *activités de programme* appuient le premier objectif stratégique du BSIF, qui consiste à réglementer et à surveiller les institutions financières et les régimes de retraite de manière à contribuer à la confiance du public.

1. Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

Cette *activité de programme* est déterminante pour la réalisation du mandat du BSIF de protéger les droits et les intérêts des déposants et des souscripteurs et de promouvoir un cadre de réglementation qui contribue à la confiance du public dans le système financier canadien.

Trois sous-activités en découlent :

- L'évaluation des risques et l'intervention, c'est-à-dire la surveillance et la supervision des institutions financières et des régimes de retraite, le suivi du contexte financier et de la conjoncture économique pour cerner les nouveaux enjeux, et l'intervention en temps opportun pour protéger les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite, tout en reconnaissant que certaines faillites ne peuvent être évitées.
- L'établissement de règles, c'est-à-dire l'émission de consignes et de règles, la contribution à l'élaboration des lois fédérales qui ont une incidence sur les institutions financières, la contribution aux normes comptables, actuarielles et de vérification, et la participation à certaines activités d'établissement de règles sur la scène internationale.
- L'agrément de certains types de mesures prises par les institutions financières réglementées ou de transactions réalisées par ces dernières. Cela couvre deux types d'agréments distincts, soit ceux exigés aux termes de la législation régissant les institutions financières et ceux requis aux fins de surveillance.

Les trois volets de ce programme de surveillance et de réglementation sont étroitement liés. La fonction de surveillant repose sur un cadre approprié de règles et de consignes. Dans certains cas, l'agrément est requis parce qu'une transaction proposée pourrait avoir une nette incidence sur le profil de risque de l'institution. L'approbation d'un tel changement exige une évaluation à la fois de réglementation et de surveillance. Les activités de surveillance mettent souvent au jour des questions devant faire l'objet de règles nouvelles ou modifiées.

Comme l'indique son mandat, le BSIF doit aussi reconnaître que les institutions financières doivent pouvoir exercer une concurrence efficace. La sûreté et la solidité à long terme du système financier dépendent en bonne partie de la viabilité et de la prospérité des institutions réglementées. Le BSIF doit donc établir un juste équilibre entre la prudence et la nécessité de permettre aux institutions financières de prendre des risques raisonnables pour concurrencer et prospérer.

2. *Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux*

Cette activité intègre l'évaluation du risque et l'intervention, ainsi que l'établissement de règles et l'agrément en rapport avec les régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

3. *Aide internationale*

Le BSIF soutient les initiatives du gouvernement du Canada qui ont pour but d'aider les économies de marché émergentes à renforcer leurs systèmes de réglementation et de surveillance. Cette activité comprend des initiatives d'appui à certains pays qui souhaitent accroître leur capacité de supervision et de réglementation. Ce programme est financé en bonne partie par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Il est exécuté par le BSIF directement et par le biais de sa participation aux activités du Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, de Toronto. Cette participation renforce les régimes de réglementation et de surveillance du système financier de ces administrations.

Les activités du BAC appuient la réalisation du deuxième objectif stratégique du BSIF, qui consiste à contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite.

Le BAC fournit une gamme de services actuariels, en vertu de la législation, au RPC et à certains ministères fédéraux, dont la prestation de conseils d'experts en temps utile sous forme de rapports déposés devant le Parlement. Les principaux éléments de ce programme sont les suivants :

- *Régime de pensions du Canada et Sécurité de la vieillesse* : Le BAC évalue les dépenses et les revenus à long terme et les obligations courantes du RPC et des régimes d'assurance et de retraite de l'État et les dépenses à long terme au titre de la Sécurité de la vieillesse, et prépare des rapports actuariels triennaux législatifs sur la situation financière de ces programmes.
- *Autres régimes de retraite de l'État* : Le BAC prépare des rapports actuariels triennaux législatifs sur la situation financière des régimes de pension et d'assurance des employés du secteur public fédéral couvrant la fonction publique fédérale, les Forces armées canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires.
- *Prêts d'études canadiens* : Depuis 2001, le BAC procède également à l'examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) en évaluant le portefeuille des prêts et les coûts à long terme du PCEP.

Analyse de conjoncture

À des fins de planification, le BSIF évalue chaque année les principales conditions économiques et financières au Canada et à l'étranger qui sont déterminantes pour la santé des institutions financières canadiennes. Il consulte la Banque du Canada et le ministère des Finances au sujet de leurs prévisions macroéconomiques. L'évaluation du BSIF tient également compte de l'apport de sources internationales comme le Forum sur la stabilité

financière et d'autres organismes de réglementation. Ces renseignements s'ajoutent à ceux tirés de la propre expérience du BSIF dans l'application de ses programmes de réglementation et de surveillance et à l'évaluation de nos activités internes de gestion du risque d'entreprise (GRE).

Contexte économique et financier

Répercussions du scénario le plus probable sur le secteur financier

Banques : La situation financière des banques est saine. À l'heure actuelle, le problème pour certaines d'entre elles consiste à trouver une façon de poursuivre leur expansion et d'atteindre le taux de rendement visé sur un marché des plus concurrentiels. Le danger est que, en cherchant à accélérer leur croissance et leur taux de rendement, certaines banques assumeront des risques qu'il leur sera difficile de gérer ou de couvrir adéquatement.

Sociétés d'assurances de personnes : Les assureurs-vie des États-Unis, y compris les filiales américaines de sociétés canadiennes, devraient continuer de se remettre d'un effet combiné de la fragilité des marchés boursiers et des faibles taux d'intérêt. Il subsiste toutefois des préoccupations au sujet du rendement des rentes et des produits viagers en raison, à la fois, de la stagnation des marchés boursiers et de la compression des marges. On craint en outre que les capacités de gestion du risque ne soient pas proportionnelles aux risques pris en charge. De plus, l'augmentation rapide du coût des soins de santé aux États-Unis se répercutera sur les sociétés canadiennes actives sur le marché de l'assurance-santé aux États-Unis.

Sociétés d'assurances multirisques : Le rendement des secteurs des assurances multirisques et de la réassurance a nettement progressé depuis un an. Toutefois, le secteur des assurances multirisques est foncièrement volatil et la durée de la reprise en cours est incertaine. Les récents bénéfices ont attiré du capital neuf, ce qui engendre une concurrence plus vive. La volonté de conserver ce capital favorise à son tour la souscription de polices peu rentables. (Le net affaiblissement consécutif des modalités d'assurance est particulièrement préoccupant puisque cela constitue habituellement le principal indicateur d'une reprise de la souscription peu économique dans les branches d'assurances multirisques et d'assurance responsabilité.) L'évolution de la tarification au cours de la prochaine année sera déterminante pour la question de savoir si les activités de souscription de l'industrie demeureront rentables.

Régimes de retraite privés : Les indicateurs financiers et économiques font état de perspectives stables mais fragiles. Les faibles taux d'intérêt à long terme ont aggravé les déficits de solvabilité et un contexte de taux d'intérêt plus élevés atténuerait les problèmes de capitalisation des régimes de retraite. Bon nombre des régimes capitalisés à 80 % à l'heure actuelle seraient excédentaires si les taux d'intérêt augmentaient de 200 points de base. L'appréciation des marchés boursiers donnerait un coup de pouce supplémentaire à la situation de solvabilité des régimes.

Climat de concurrence des institutions financières et des régimes de retraite privés

Certains autres changements du contexte influent sur la planification des activités du BSIF.

Les grandes institutions financières évoluent dans un contexte international de plus en plus complexe. Les organismes de réglementation étrangers s'intéressent donc de plus en plus à la coopération transfrontalière. En qualité d'organisme de surveillance des opérations consolidées des institutions financières canadiennes, le BSIF est également pressé d'évaluer davantage les risques soulevés par les activités transfrontalières et la capacité des institutions financières de les gérer. Le BSIF doit être attentif tant au besoin de coopérer avec les organismes étrangers de réglementation qu'à celui de protéger les intérêts et la confidentialité des institutions canadiennes.

Les institutions financières et les produits financiers sont de plus en plus complexes. C'est pourquoi les institutions financières recourent davantage à une gamme de techniques d'analyse et de mécanismes de transfert risque amélioré pour mieux gérer et mesurer leur exposition au risque. L'on craint toutefois que les processus de contrôle servant à gérer les nouveaux produits très innovateurs ne suivent pas l'évolution du risque inhérent. Cette tendance persistante influe sur toutes les institutions, grandes et petites.

La question de l'éthique en entreprise est beaucoup plus prépondérante. C'est ainsi que les organismes de réglementation autre que prudentielle, les commentateurs publics et les consommateurs de services financiers scrutent davantage la conduite des institutions financières sur les marchés. Dans certains cas, les activités acceptées de longue date ont fait l'objet d'un examen des plus critiques. L'impact financier sur les institutions financières fédérales peut être important et incertain en raison du contexte juridique et de l'impact connexe d'une réputation entachée.

Le public s'intéresse davantage aux régimes de retraite privés, ce qui pèse sur la situation financière et le risque de réputation des répondants. Que leurs questions portent sur le traitement de l'excédent ou la façon de composer avec les régimes sous-capitalisés, de nombreux répondants mettent en cause la viabilité des régimes de retraite à prestations déterminées.

La capacité des institutions financières et de leurs organismes de réglementation de réagir adéquatement à une crise est aussi très importante. Cela est d'autant plus vrai en raison du risque accru d'activités à caractère terroriste. De nombreux pays, dont le Canada, consacrent davantage d'efforts et de ressources à la détection et à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Cadre stratégique

L'évolution rapide des règles régissant les institutions financières fédérales, particulièrement en ce qui touche la comptabilité et le contrôle des états financiers, se poursuit. Ces changements pourraient accroître la volatilité des bénéficiaires, et les pratiques actuelles de gestion du risque pourraient ne pas offrir un soutien adéquat. Le BSIF donnera suite aux initiatives stratégiques intérieures et internationales suivantes au cours de la période de planification :

1. **L'évolution des pratiques comptables** sera un facteur de risque et de complexité supplémentaire. L'évolution des règles comptables et les pressions en faveur d'une harmonisation internationale des normes de comptabilité et de vérification devraient persister. Certains changements proposés sont complexes et auront d'importantes répercussions sur la situation financière et le capital des institutions financières. À titre d'exemple, citons la mesure où les nouvelles règles exigent l'emploi des justes valeurs, l'impact sur les méthodes d'examen, la façon dont les entités exercent des opérations de couverture et l'élaboration de normes internationales sur le passif des polices.
2. **Le Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres du Comité de Bâle** aura d'importantes répercussions sur les institutions financières et sur le BSFI. Plus particulièrement, le Nouveau dispositif encouragera les banques de plus grande envergure à utiliser les indicateurs de risque plus rigoureux à l'échelle de l'entreprise pour mesurer le rendement de leurs activités et alimenter l'évaluation interne de leurs besoins de fonds propres. Il pourrait en résulter des changements de la gamme des activités de certaines banques alors que ces dernières s'adaptent aux nouvelles règles sur les fonds propres et concilient les risques et les avantages de leur portefeuille. Le Nouveau dispositif obligera le BSIF à faire usage de compétences multidisciplinaires de manière efficace et coordonnée pour évaluer la position de fonds propres des banques et mettre la politique à jour de façon continue. Les efforts de mise en œuvre des banques canadiennes et du BSIF sont bien avancés, mais l'orientation et les progrès devront être maintenus. L'entrée en vigueur prochaine du Nouveau dispositif et les événements observés sur le marché obligent également les banques et les organismes de réglementation à insister davantage sur la mesure et la gestion du risque opérationnel et sur la relation entre ce risque et les fonds propres détenus par les banques. La souplesse des nouvelles règles à cet égard et l'absence de normes à l'échelle de l'industrie font qu'il est plus difficile de garantir la mise en œuvre raisonnable des nouvelles règles.

Le Nouveau dispositif a été approuvé, mais certaines questions devront être étudiées plus à fond. Ce peaufinage pourra déboucher sur d'autres changements de l'impact prévu du Nouveau dispositif sur les institutions canadiennes. Une mise en œuvre efficace dépend d'une plus grande coopération à l'échelle internationale en matière de réglementation.

3. **Le contexte international de la réglementation** continuera de presser le BSIF d'élaborer des règles concurrentielles à l'échelle planétaire. Il s'agit notamment de fournir des règles qui ne minent pas indûment la compétitivité des multinationales canadiennes et de veiller à ce que le cadre de réglementation du BSIF soit solide au plan prudentiel.

Certaines administrations étrangères réexaminent des éléments clés de leurs cadres de réglementation des sociétés d'assurances et renforcent leurs règles. L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) fait la promotion de normes internationales d'assurance mieux harmonisées, et son influence s'accroît. C'est ainsi que des normes internationales de réglementation et de surveillance sont en préparation. Ces dernières engloberont des principes visant les régimes d'adéquation du capital et de solvabilité, de même que la réassurance. En outre, l'AICA participe aux activités du Conseil

des normes comptables internationales (CNCI) sur les normes de comptabilisation des contrats d'assurance.

4. **D'autres initiatives législatives ou de politique gouvernementale** s'annoncent qui pourraient avoir des répercussions sur le BSIF et le secteur financier. Les plus importantes sont les suivantes :

- la politique ultime du gouvernement du Canada à l'égard des fusions entre grandes banques ou interpilliers et à l'égard de certaines propositions visant à faciliter un accroissement de la concurrence dans le cadre du débat sur les fusions (p. ex., permettre aux succursales de banques étrangères d'accepter des dépôts de détail);
- toute décision résultant des avis sollicités par le ministre des Finances afin de réduire le chevauchement et le double emploi entre le BSIF et la SADC;
- les projets de nature législative, comme le projet de loi sur la gouvernance d'entreprise en préparation et l'examen des lois régissant les institutions financières, puisqu'elle renferment une disposition prévoyant leur échéance en 2006;
- l'insistance accrue de certains groupes d'intérêts sur les questions de capitalisation des régimes de retraite, y compris la capitalisation des déficits à la cessation, les récents jugements des tribunaux sur le traitement de l'excédent et le fait que les répondants des régimes de retraite craignent davantage que le régime législatif et réglementaire en place ne pénalise les régimes à prestations déterminées. Toutefois, un assouplissement excessif des exigences de capitalisation pourrait miner la protection des retraités.

Il subsiste beaucoup d'incertitude quant à l'orientation possible de ces initiatives et à leur calendrier. Dans chaque cas, le BSIF participera à l'élaboration et à la mise en œuvre de toute proposition législative soumise au Parlement par le gouvernement fédéral en insistant sur les questions de nature prudentielle relevant de son mandat.

Menaces et risques clés

Le contexte dans lequel le BSIF évolue comporte un certain nombre de risques et de défis pour la réalisation de son mandat. Tout en ayant peu de chances de se concrétiser, certains de ces risques auraient d'importantes répercussions, alors que d'autres sont plus probables mais auraient moins d'incidence. La capacité du BSIF de réaliser ses objectifs dépendra de l'efficacité avec laquelle il peut évaluer les risques et en établir la priorité, que ce soit du point de vue de la probabilité de survenance ou de l'ampleur des retombées, puis élaborer des stratégies dans les domaines où l'exposition au risque est la plus élevée.

Grâce à un processus de GRE, le BSIF a cerné certains éléments de risque pour ses activités, et il a évalué l'adéquation des mesures d'atténuation de ces derniers en tenant compte à la fois des changements en cours et prévus. Certains aspects plus à risque dont on juge qu'ils pourraient être insuffisamment contrôlés feront l'objet de mesures plus rigoureuses. Pour d'autres, on estime que les ressources et les activités courantes sont adéquates, mais il sera important de les surveiller pour s'assurer que les contrôles demeurent appropriés, surtout puisque les changements du cadre opérationnel du BSIF pourraient modifier l'impact ou la probabilité de survenance de ces risques.

Voici quelques-uns des risques plus épineux auxquels le BSIF est confronté :

- Si le BSIF ne parvient pas à cerner en temps opportun les problèmes importants touchant les institutions financières qu'il réglemente, ou s'il n'intervient pas de manière efficace, les répercussions pour les déposants ou les souscripteurs et le secteur financier pourraient être importantes. De même, si le BSIF omet de constater une détérioration plus marquée des régimes de retraite privés ou d'y réagir de manière efficace, les participants de ces régimes pourraient subir des pertes.
- Les crimes économiques et les événements liés au terrorisme peuvent poser un risque significatif pour la réputation et l'intégrité des institutions financières. Le BSIF doit être en mesure d'aider d'autres organismes, comme le Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada (CANAFE), à déceler et à contrer ces activités.
- L'accroissement des activités étrangères de certaines institutions financières canadiennes relevant du BSIF fait qu'il est plus difficile pour ce dernier d'exercer une surveillance efficace, complète et consolidée et taxe l'ensemble de ses ressources. Les défis connexes englobent le besoin de participer à des tribunes internationales, de veiller à ce que le Cadre de surveillance du BSIF demeure approprié, en plus de maintenir et d'améliorer les relations avec les autres organismes de réglementation. Sur ce dernier point, les changements comme l'adoption du Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres ont ajouté aux pressions incitant le BSIF à élargir et à pousser plus loin sa coopération avec les autres organismes de réglementation. Le recours accru de ces derniers au BSIF fait que la qualité de ses travaux est scrutée de plus près.
- Des changements imminents des régimes de comptabilité et de capital auront d'importantes répercussions sur les institutions financières réglementées. Ces dernières doivent être bien outillées pour comprendre les retombées et relever les défis possibles au plan de la mise en œuvre. En outre, la revendication accrue de la transparence des questions actuarielles touchant les sociétés d'assurances fédérales presse le BSIF et les sociétés elles-mêmes de réagir de façon appropriée.
- Les récents événements montrent que le risque de graves incidents défavorables imprévus est élevé et obligent le BSIF à mettre à jour périodiquement son évaluation quant à l'adéquation de la capacité des institutions financières de poursuivre et de reprendre leurs activités. Le BSIF doit aussi revoir sa propre capacité de réagir de manière efficace en situation de crise.
- Le fait que l'on demande de plus en plus aux entités gouvernementales de rendre des comptes et d'améliorer leurs pratiques de gestion oblige le BSIF à faire en sorte que les ressources qu'il consacre à ces initiatives reflètent la contribution de ces dernières à la réalisation soutenue de son mandat. Certaines de ces initiatives sont d'envergure pangouvernementale alors que d'autres sont particulières au BSIF. Plus particulièrement, le BSIF doit veiller à être en mesure de relever les défis que pose la gestion simultanée de

multiples questions touchant la gamme des industries et des institutions financières dans un contexte en rapide évolution.

Des mesures permettant de composer avec bon nombre de ces défis ont déjà été prises, et d'autres sont prévues au cours de la prochaine année, comme on le verra plus loin.

Plans et priorités du BSIF

À partir des considérations qui précèdent, on a recensé les priorités et les initiatives qui suivent. Ces priorités rejoignent les activités de programme que mène le BSIF et contribuent directement à la réalisation des objectifs stratégiques de celui-ci. Le BSIF a retenu six priorités touchant ses activités de programme et deux autres ayant trait au soutien des programmes; en voici une description détaillée.

Priorités liées au programme

PRIORITÉS	INITIATIVES
<p>Priorité 1 Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les institutions financières; intervenir et assurer une rétroaction de manière efficace et en temps opportun</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'appliquer un système efficace de surveillance prudentielle en affectant les ressources de manière plus efficace aux institutions plus à risque ou dont les répercussions sont plus importantes; • Mettre au point d'autres outils et pratiques de surveillance pour donner suite à l'évolution des besoins (p. ex., à l'égard du risque de crédit, du risque de fonds propre et du risque opérationnel pour les besoins du Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres); • Réaliser d'importants progrès dans le développement de pratiques de surveillance dans la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC/LFAT); • Développer une fonction de surveillance centralisée qui procure une valeur ajoutée grâce à l'identification précoce des questions systémiques et de celles propres à une institution; • Multiplier les examens à l'échelle d'une institution et améliorer les relations avec d'autres organismes de réglementation à l'échelle internationale; • Continuer de peaufiner les méthodes et les pratiques de surveillance du BSIF pour en tirer d'autres améliorations.
<p>Priorité 2 Établir un cadre réglementaire équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles qui respectent ou dépassent les exigences minimales internationales</p>	<p><i>Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des consignes et des exigences de rapport que les banques appliqueront sous le régime du Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres, de même que des mécanismes internes pour évaluer la conformité; <p><i>Autres règles sur le capital</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'examen des autres règles sur le capital et leur mise à jour en fonction de l'évolution de la situation (p. ex., le cadre d'adéquation du capital des sociétés de portefeuille d'assurances et la révision du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)); <p><i>Règles comptables</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les principaux changements des règles comptables, en évaluer l'impact sur le capital et déterminer s'il y a lieu de modifier le cadre des règles du BSIF pour refléter les principaux éléments du contrôle de la solvabilité; • Surveiller le contexte de vérification et de normalisation, et influencer au besoin sur celui-ci; <p><i>Règles actuarielles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer certaines questions ayant trait aux pratiques actuarielles des sociétés d'assurances, en plus de développer et de communiquer au besoin la position du BSIF; <p><i>Autres initiatives liées à l'élaboration de la politique, des consignes et des règles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer de participer de façon ciblée à certaines tribunes internationales et, plus particulièrement, continuer d'influer sur l'élaboration des normes internationales sur le capital et promouvoir le dialogue bilatéral et multilatéral constructif sur leur mise en œuvre.

PRIORITÉS	INITIATIVES
<p>Priorité 3 Appliquer une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel, équilibrée et pertinente</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'appliquer un processus clair, transparent et pertinent aux demandes d'agrément législatif ou non législatif; • Continuer d'évaluer de façon sélective l'efficacité des processus d'agrément législatif et non législatif, en plus de surveiller et d'ajuster ces processus au besoin pour les améliorer (p.ex., pour en rehausser la transparence et aider les préposés aux demandes d'agrément à demeurer au fait de la situation de l'industrie des services financiers); • Préciser davantage les normes de service du système d'agrément législatif et rationaliser le système de l'utilisateur-payeur, y compris en réponse à la rétroaction des répondants; • Développer et mettre en place un processus d'agrément ayant trait au Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres qui permette de déceler efficacement les lacunes des plans des institutions, assure une rétroaction de haute qualité et en temps opportun aux institutions financières en ce qui touche les attentes du BSIF, et concilie les décisions à caractère prudentiel avec le besoin d'uniformiser les règles du jeu quant aux approches des autres administrations d'envergure sur le territoire desquels les banques canadiennes exercent leur activité.
<p>Priorité 4 Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les régimes de retraite, intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun, et appliquer un cadre de réglementation équilibré et pertinent, de même qu'une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel et pertinente</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'appliquer un système efficace de surveillance des régimes de retraite et de fournir des consignes à cet égard; • Mettre en œuvre certaines améliorations des pratiques de supervision et de surveillance des régimes de retraite (p. ex., pour estimer les ratios de solvabilité et intervenir au besoin); • Promouvoir un relèvement de la qualité des pratiques visant les régimes de retraite, dont l'établissement d'un mécanisme d'examen par les pairs et des pratiques; • Faire avancer la mise en œuvre d'un règlement sur les modifications nulles qui fixerait un ratio de solvabilité en deçà duquel toute bonification des prestations serait interdite ou dépendrait de la capitalisation de ces prestations; • Élaborer des propositions réglementaires prévoyant la pleine capitalisation d'un déficit à la liquidation d'un régime de retraite, et tenir des consultations à cet égard; • Élaborer un plan pour mettre en œuvre un règlement sur la capitalisation des régimes de retraite qui accordera une marge de manoeuvre raisonnable aux répondants des régimes (c'est-à-dire les employeurs) qui ont invoqué la protection contre la faillite (prévue par la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i>) sous réserve de principes atténuant le risque accru pour la sécurité et la solidité des régimes pendant cette période; • Continuer d'améliorer le processus d'agrément et le traitement des demandes d'agrément en temps opportun en vertu de la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension</i>; • Réagir en temps opportun au récent arrêt de la Cour suprême concernant la propriété de l'excédent d'un régime de retraite en cas de liquidation partielle.

PRIORITÉS	INITIATIVES
<p>Priorité 5 Contribuer à sensibiliser les organismes de réglementation de certains pays étrangers aux impératifs de la surveillance et de la réglementation, et aux améliorations qu'il convient d'apporter aux mécanismes connexes, en exécutant un Programme d'aide internationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une aide technique en marge des processus d'inspection sur place, de l'ébauche de dispositions législatives, de la mise sur pied et de l'organisation d'organismes de surveillance et de régimes de capital fondés sur le risque, en plus d'améliorer les systèmes de surveillance; • Participer à l'amélioration de la coopération et de la coordination des activités de surveillance entre les organismes compétents des Caraïbes; • Participer à l'essai sur le terrain des modules de formation de l'AICA en préparation; • Aider certaines administrations à préparer l'autoévaluation de leur programme d'évaluation du secteur financier; • Continuer de participer à l'élaboration et à l'exécution des consignes de gouvernance et des programmes du Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier.
<p>Priorité 6 Contribuer à la santé financière des régimes de retraite de l'État et d'autres programmes fédéraux en fournissant des conseils d'experts et des rapports d'évaluation actuariels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des examens actuariels triennaux du RPC, de la SV, du Régime de pension de retraite de la GRC, du Régime de pension des parlementaires et du Régime de pension de retraite des juges de nomination fédérale établis en vertu de leurs lois habilitantes respectives conformément à la <i>Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques</i>; soumettre les rapports actuariels sur ces régimes aux ministres intéressés pour qu'ils soient déposés en temps opportun en Chambre; • Procéder à un examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) de manière à évaluer le portefeuille des prêts et les coûts à long terme du PCPE; • Contribuer aux travaux du groupe de pairs indépendant chargé d'examiner le 21^e rapport actuariel sur le RPC au 31 décembre 2003; • Fournir des services et des conseils actuariels aux responsables de la régie du RPC en 2005, année au cours de laquelle le RPC doit faire l'objet d'un examen prévu par la loi; • Déterminer comment le BAC peut fournir de meilleurs services à ses clients, notamment en mettant en œuvre les recommandations découlant d'examens indépendants menés par des pairs, en améliorant les techniques d'évaluation, en organisant des colloques pour ajouter à la gamme de sources de conseils, et en participant aux travaux de divers comités.

Priorités de soutien du programme

Priorités	Initiatives
<p>Priorité 7 Soumettre des rapports, notamment sur la gouvernance interne, de haute qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de bâtir une fonction de vérification interne de haute qualité; • Finaliser, mettre en place et améliorer un programme de mesures du rendement et de rapports externes connexes; • Recenser certains produits livrables du BSIF ayant trait à l'initiative du Cadre de responsabilisation de la gestion du gouvernement fédéral et en établir l'ordre de priorité; • Continuer de mettre en œuvre la GRE au sein du BSIF; • Mettre en place des améliorations des rapports externes et du site Web du BSIF.

<p>Priorité 8 Mobiliser les ressources et l'infrastructure nécessaires à l'appui des activités de surveillance et de réglementation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des options de formation améliorée dans certains domaines (p. ex., un programme de perfectionnement en gestion ou de formation en langue française); • Continuer d'améliorer le processus de planification de la relève; • Surveiller et peaufiner au besoin le programme de gestion du rendement du BSIF (système de compétences, etc.); • Mettre sur pied un groupe de gestion des projets pour mieux gérer les grands projets de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI-TI); • Terminer les projets en cours de GI-TI en temps opportun et dans le respect des budgets établis; • Concrétiser les avantages des initiatives à caractères technologiques visant à améliorer l'efficacité des processus du BSIF; • Accroître sensiblement l'efficacité de la collecte des données pour le BSIF et les institutions financières; • Mettre au point des systèmes appropriés pour faciliter la mise en oeuvre du Nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres.
--	--

SECTION II

ANALYSE DES ACTIVITÉS PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

ANALYSE PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

Les activités permanentes du BSIF englobent la réglementation et la surveillance des institutions financières fédérales, la réglementation et la surveillance des régimes de retraite privés fédéraux, l'aide internationale et la prestation d'évaluations et de conseils actuariels au gouvernement fédéral. Ces activités de programmes et certaines sous-activités appuient les deux objectifs stratégiques du BSIF.

La présente section fait état des ressources humaines et financières consacrées aux activités de programme du BSIF, de même que les attentes au chapitre du rendement. Les ressources, les attentes à l'égard du rendement et les mesures dont il est question ci-après englobent aussi les attentes et les mesures de rendement à l'égard des priorités liées aux programmes de la section précédente.

Les coûts de soutien des programmes comme ceux liés à la technologie de l'information, aux finances et à l'administration ont été répartis entre les programmes en fonction du coût des ressources humaines et sont inclus dans ces chiffres.

1. Objectif stratégique : Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à protéger contre les pertes indues

1.1 Activité de programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

Comme on l'a vu, ce programme est essentiel à la réalisation du mandat du BSIF. Il s'agit de la plus vaste activité de programme de l'organisation, et elle mobilise l'essentiel de nos ressources humaines et financières. Les coûts de ce programme sont recouverts au moyen de cotisations, de frais de service et de frais d'utilisateur payés par les institutions financières fédérales. Des protocoles d'entente prévoient en outre le recouvrement du coût de certains services.

Ce programme repose sur trois sous-activités complémentaires : l'évaluation des risques et l'intervention, l'établissement de règles et l'agrément. On trouvera plus loin les priorités connexes, les résultats escomptés et les mesures du rendement de cette activité de programmes pour chacune des trois sous-activités.

RESSOURCES FINANCIÈRES (M\$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
73,2	71,9	71,9

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
412	408	408

1.1.1 Sous-activité de programme : Évaluation des risques et intervention	
Description	Comprend des activités de surveillance et de surveillance des institutions financières et des régimes de retraite, de suivi du contexte financier et de la conjoncture économique pour cerner les nouveaux enjeux, et d'intervention en temps opportun pour protéger les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite, tout en reconnaissant que certaines faillites ne peuvent être évitées.
Priorité connexe	Priorité 1 Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les institutions financières; intervenir et assurer une rétroaction de manière efficace et en temps opportun
Résultats escomptés	Principaux résultats escomptés <ul style="list-style-type: none"> • Le BSIF applique un processus de surveillance moderne et efficace qui débouche sur l'évaluation globale exacte du profil de risque et des fonctions de contrôle des institutions financières qu'il réglemente et surveille; • En s'acquittant de son mandat d'intervention précoce, le BSIF intervient de façon proactive auprès des institutions financières à problème qu'il réglemente et surveille.
Mesures de rendement	Principales mesures de rendement <ul style="list-style-type: none"> • Les observateurs compétents estiment que le BSIF applique un processus de surveillance moderne et efficace qui débouche sur l'évaluation globale exacte du profil de risque et des fonctions de contrôle des institutions financières qu'il réglemente et surveille; • Les observateurs compétents estiment que, en s'acquittant de son mandat d'intervention précoce, le BSIF intervient de façon proactive auprès des institutions financières à problème qu'il réglemente et surveille.

RESSOURCES FINANCIÈRES (M\$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
52,2	51,1	51,1

1.1.2 Sous-activité de programme : Établissement de règles	
Description	Englobe l'émission de consignes et de règlements, la contribution à l'élaboration des lois fédérales qui ont une incidence sur les institutions financières, la contribution aux normes comptables, actuarielles et de vérification, et la participation à certaines activités d'établissement de règles sur la scène internationale.
Priorité connexe	Priorité 2 Établir un cadre réglementaire équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles qui respectent ou dépassent les exigences minimales internationales
Résultats escomptés	Principaux résultats escomptés <ul style="list-style-type: none"> • Dans sa façon de développer, de maintenir en place et d'étoffer un cadre de réglementation qui respecte ou dépasse les exigences minimales internationales, le BSIF parvient à réaliser un équilibre adéquat entre les principes de sûreté et de solidité et la nécessité pour les institutions d'être concurrentielles.
Mesures du rendement	Principales mesures du rendement <ul style="list-style-type: none"> • Les observateurs compétents estiment que, dans sa façon de développer, de maintenir en place et d'étoffer un cadre de réglementation qui respecte ou dépasse les exigences minimales internationales, le BSIF parvient à réaliser un équilibre adéquat entre les principes de sûreté et de solidité et la nécessité pour les institutions d'être concurrentielles. • Comparaison périodique des règles du BSIF aux normes internationales.

RESSOURCES FINANCIÈRES (M\$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
11,5	11,6	11,6

1.1.3 Sous-activité de programme : Agrément

Description	Couvre deux types d'agrément distincts, soit ceux exigés aux termes de la législation régissant les institutions financières et ceux requis aux fins de surveillance.
Priorité connexe	Priorité 3 Appliquer une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel, équilibrée et pertinente
Résultats escomptés	Principaux résultats escomptés <ul style="list-style-type: none"> La procédure d'agrément du BSIF se traduit par des décisions valables qui sont claires, transparentes et prises en temps opportun.
Mesures du rendement	Principales mesures du rendement <ul style="list-style-type: none"> Les observateurs compétents estiment que les décisions du BSIF dans le cadre du processus d'agrément sont claires, transparentes et prises en temps opportun.

RESSOURCES FINANCIÈRES (M\$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
9,5	9,2	9,2

1.2 Activité de programme : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

Description	Intègre l'évaluation du risque et l'intervention, ainsi que l'établissement de règles et l'agrément en rapport avec les régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> . Le coût de ce programme est recouvert grâce aux droits que versent les régimes en fonction du nombre de participants de chaque régime fédéral. Les coûts de cette activité font l'objet d'un suivi transparent mais, comme cette dernière représente moins de 5 % des dépenses du BSIF, il n'y a qu'une sous-activité.
Priorité connexe	Priorité 4 Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les régimes de retraite, intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun, et appliquer un cadre de réglementation équilibré et pertinent, de même qu'une procédure d'agrément efficace au plan prudentiel et pertinente
Résultats escomptés	Principaux résultats escomptés <ul style="list-style-type: none"> Le BSIF applique un processus moderne de surveillance qui débouche sur une évaluation globale exacte du profil de risque des régimes de retraite qu'il réglemente. En s'acquittant de son mandat d'intervention précoce, le BSIF intervient de façon proactive auprès des régimes de retraite à problème qu'il réglemente et surveille
Mesures du rendement	Principales mesures du rendement <ul style="list-style-type: none"> Les observateurs compétents estiment que le BSIF applique un processus moderne de surveillance qui débouche sur une évaluation globale exacte du profil de risque des régimes de retraite qu'il réglemente. Les observateurs compétents estiment que, en s'acquittant de son mandat d'intervention précoce, le BSIF intervient de façon proactive auprès des régimes de retraite à problème qu'il réglemente et surveille

RESSOURCES FINANCIÈRES (M\$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
4,2	3,9	3,9

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
22	21	21

1.3 Activité de programme : Aide internationale

Description	Englobe des initiatives visant à aider certains autres pays à accroître leur capacité en matière de surveillance et de réglementation. Le coût de ce programme est recouvert par le biais de protocoles d'entente entre le BSIF et des organisations comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Fonds monétaire international (FMI). Les coûts de cette activité font l'objet d'un suivi transparent mais, comme cette dernière représente moins de 5 % des dépenses du BSIF, il n'y a qu'une sous-activité.
Priorité connexe	Priorité 5 Contribuer à sensibiliser les organismes de réglementation de certains pays étrangers aux impératifs de la surveillance et de la réglementation, et aux améliorations qu'il convient d'apporter aux mécanismes connexes, en exécutant un Programme d'aide internationale.
Résultats escomptés	Principaux résultats escomptés <ul style="list-style-type: none"> Le BSIF aide à faire connaître et à améliorer les pratiques de réglementation et de surveillance des organismes de réglementation et des administrations de l'étranger.
Mesures du rendement	Principales mesures du rendement <ul style="list-style-type: none"> Les observateurs compétents estiment que l'aide technique fournie aux organismes de réglementation et aux gouvernements étrangers par le BSIF est pertinente et aide à faire connaître et à améliorer les pratiques de réglementation et de surveillance.

RESSOURCES FINANCIÈRES (M\$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
1,6	1,8	1,8

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
6	6	6

2. Objectif stratégique : Contribuer à la confiance du public dans le système canadien de revenu de retraite

Cet objectif stratégique bénéficie du soutien du Bureau de l'actuaire en chef (BAC). Ce dernier exécute trois sous-activités de programme distinctes. Puisque, prises individuellement, ces sous-activités ne constituent pas une importante activité clé du BSIF, elles sont regroupées en une même activité de programme.

2.1 Activité de programme : Bureau de l'actuaire en chef (BAC)	
Description	Le BAC fournit une gamme de services actuariels en vertu de la législation au RPC et à certains ministères fédéraux. Il estime les dépenses à long terme, les revenus et le passif actuel du RPC et des régimes de retraite et d'assurance de l'État. Il évalue aussi les dépenses à long terme des programmes de Sécurité de la vieillesse. Il procède en outre à l'examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants en évaluant le portefeuille des prêts et les coûts à long terme du Programme.
Priorité connexe	Priorité 6 Contribuer à faire en sorte qu'il existe des régimes de retraite et des programmes fédéraux en bonne santé financière
Résultats escomptés	Principaux résultats escomptés <ul style="list-style-type: none"> • L'actuaire en chef fournit des conseils d'expert en temps opportun à l'égard du RCP, sous forme de rapports de grande qualité déposés au Parlement. • L'actuaire en chef fournit des conseils d'expert en temps opportun à l'égard des régimes de retraite et d'assurance de l'État, sous forme de rapports de grande qualité. • L'actuaire en chef fournit des conseils d'expert en temps opportun à l'égard du Programme canadien de prêts aux étudiants, sous forme de rapports de grande qualité.
Mesures du rendement	Principales mesures du rendement <ul style="list-style-type: none"> • Le Comité d'examen du RPC par les pairs estime que l'actuaire en chef fournit des conseils d'expert en temps opportun à l'égard du RCP, sous forme de rapports de grande qualité déposés au Parlement.. • Les observateurs indépendants estiment que l'actuaire en chef fournit des conseils d'expert en temps opportun à l'égard des régimes de retraite et d'assurance de l'État, sous forme de rapports de grande qualité.. • Le vérificateur externe estime que l'actuaire en chef fournit des conseils d'expert en temps opportun à l'égard du Programme canadien de prêts aux étudiants, sous forme de rapports de grande qualité.

RESSOURCES FINANCIÈRES (M\$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
4,9	5,1	5,1

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
34	34	34

SECTION III

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) du Bureau du surintendant des institutions financières, Canada pour 2005-2006 à 2007-2008.

Ce document a été préparé conformément aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices sur la préparation de la partie III du Budget des dépenses : Rapports sur les plans et les priorités* :

- il respecte les exigences de rapport contenues dans les consignes du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT);
- il utilise l'Architecture d'activités de programmes (AAP);
- il permet au BSIF de rendre compte des résultats obtenus à l'aide des ressources et des autorisations à sa disposition;
- il fait état de la situation financière de l'organisation sur la base des dépenses prévues approuvées par le SCT.

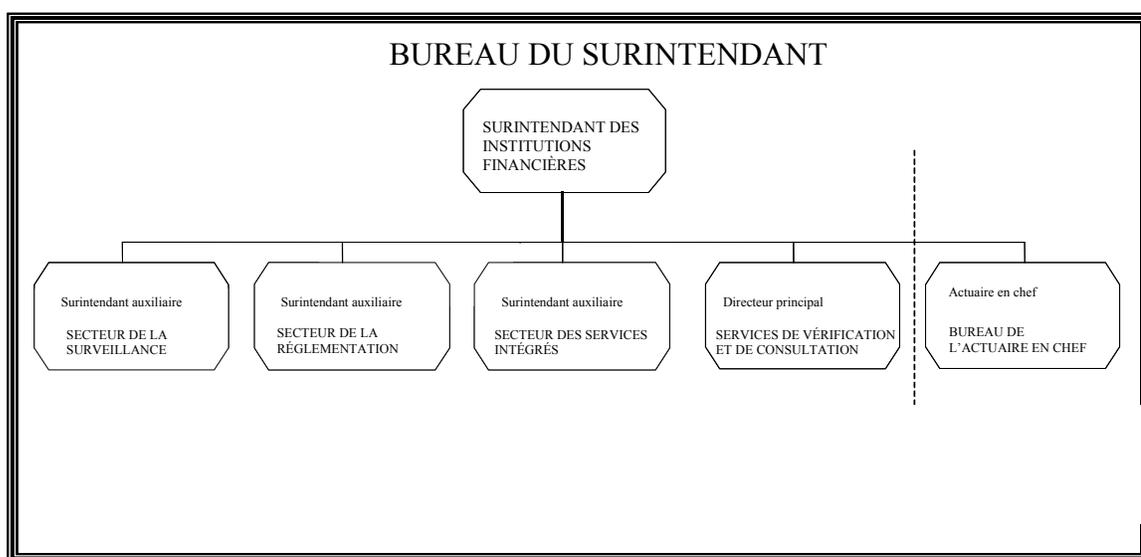
Le surintendant,

Nicholas Le Pan

RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

Le BSIF englobe trois secteurs (voir l'organigramme qui suit), chacun relevant d'un surintendant auxiliaire. Chaque secteur travaille de façon indépendante à la réalisation des objectifs stratégiques du BSIF. À cela s'ajoute une fonction indépendante de vérification interne et de consultation qui relève directement du surintendant. Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) a été mis sur pied au sein de l'organisation à titre d'entité distincte pour fournir des services, actuariels et autres, efficaces au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux qui sont des intervenants du Régime de pensions du Canada (RPC).

Organigramme du BSIF en date de décembre 2004



Effectif

Au 31 décembre 2004, le BSIF comptait 444 employés répartis entre ses bureaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

Notre travail exige l'effort et l'attention d'équipes multidisciplinaires. Il requiert à la fois une vaste perspective et une expertise approfondie. Le BSIF a intégré l'excellence à sa culture, et il favorise l'apprentissage permanent grâce au travail d'équipe, aux possibilités de formation et de perfectionnement professionnel et à la fourniture de technologies de pointe et du soutien à cet égard.

Le milieu de travail du BSIF est unique, et celui-ci peut compter sur des personnes ayant une expérience et une expertise professionnelles des plus variées, en plus de miser sur le talent de récents diplômés, de spécialistes chevronnés de l'industrie et de spécialistes de la réglementation.

Dénombrement des équivalents temps plein

	Au 31 mars 2004	% du total	Au 31 décembre 2004	% du total
Services intégrés	114	25	114	25
Surveillance	217	47	207	47
Réglementation	100	22	98	22
BAC	26	6	25	6
TOTAL	457	100	444	100

Principaux partenaires

Le BSIF travaille avec un certain nombre de partenaires clés à la promotion de ses objectifs stratégiques. Ensemble, ces ministères et organismes constituent le réseau canadien de réglementation et de surveillance du secteur financier et fournissent un système d'assurance-dépôts. Les partenaires fédéraux englobent le ministère des Finances (<http://www.fin.gc.ca>), la Banque du Canada (<http://www.bank-banque-canada.ca>), la Société d'assurance-dépôts du Canada (<http://www.cdic.ca>), l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (<http://www.fcac-acfc.gc.ca>) et le Centre des opérations et des déclarations financières du Canada (<http://www.fintrac.gc.ca>) et d'autres encore. Le BSIF collabore en outre au besoin avec les organismes provinciaux et territoriaux de surveillance et de réglementation, de même qu'avec les organisations et associations du secteur privé, plus particulièrement au chapitre de l'élaboration des règles. Il joue un rôle de premier plan au sein de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) (<http://www.iaisweb.org>) et d'organisations internationales comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=367).

Le maintien de bonnes relations avec ces organismes est essentiel au succès du BSIF. Ce dernier examine, une fois l'an, les rapports qu'il entretient avec ces organismes pour garantir l'utilisation optimale des ressources.

Tableaux, financiers et autres

La présente section renferme certains tableaux financiers indiquant en détail les revenus et les dépenses du BSIF pour la période de planification. Les tableaux 1 à 6 sont conformes aux exigences du Conseil du Trésor. Les autres tableaux fournissent des renseignements complémentaires sur les droits d'utilisateur et les initiatives de réglementation.

Contexte

Le BSIF recouvre ses dépenses auprès de plusieurs sources. Il impute le coût de ses activités d'évaluation des risques et d'intervention (surveillance), d'agrément et d'établissement des règles aux institutions financières et aux régimes de retraite privés qu'il réglemente et surveille.

Il y a plusieurs façons de déterminer le montant imputé aux différentes institutions relativement aux principales activités de surveillance, d'agrément et d'établissement des règles du BSIF. De façon générale, il s'agit de répartir les coûts d'après le temps approximatif consacré à la surveillance et à la réglementation des institutions. C'est ainsi que les institutions bien gérées et moins à risque et celles présentant moins de demandes d'agrément assument une part plus modeste des coûts du BSIF.

Certaines demandes d'agrément s'accompagnent d'un droit d'utilisateur précis. Les institutions en difficulté se voient imposer une cotisation supplémentaire représentant à peu près le coût des ressources de surveillance additionnelles que leur cas nécessite.

Le BSIF fournit également certains services moyennant le recouvrement de leur coût. C'est ainsi qu'une partie de ses revenus proviennent de l'ACDI au titre de l'aide internationale, des provinces pour le compte desquels le BSIF effectue des travaux de surveillance contractuels et d'autres organismes fédéraux qui reçoivent un soutien administratif du BSIF. Depuis 2002-2003, le revenu au titre de ces services rémunérés comprend également les montants imputés séparément aux grandes banques en marge de la mise en œuvre de la méthode des cotes internes prévue par le nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres.

Les autres coûts liés aux activités d'évaluation des risques et d'intervention, d'agrément et d'établissement des règles sont recouverts à même les cotisations de base des institutions et des régimes de retraite privés conformément à diverses formules. En 2002-2003, le BSIF a commencé à percevoir des pénalités pour production tardive et erronée auprès des institutions financières qui soumettent des relevés financiers et non financiers tardifs ou erronés. Ces pénalités sont facturées chaque trimestre, perçues et versées au Trésor. En vertu du règlement, le BSIF ne peut utiliser ces fonds, qui sont déclarés à titre de revenus non disponibles, pour réduire le montant des cotisations qu'il perçoit auprès de l'industrie afin de couvrir ses dépenses de fonctionnement.

Les activités du BAC sont financées par les droits exigés en contrepartie des services actuariels et, en partie, au moyen des crédits parlementaires annuels pour les services fournis au gouvernement du Canada relativement aux régimes de retraite de l'État.

Tableaux financiers

Le BSIF continue de réévaluer ses programmes pour s'assurer qu'ils contribuent à la réalisation de son mandat et qu'ils sont gérés de manière efficace. Ce faisant, le BSIF a réussi à minimiser l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement permanentes et a trouvé des façons optimales de gérer ses ressources humaines de façon judicieuse. C'est ainsi que les ressources humaines du BSIF (ETP) demeurent inchangées au cours de la période de planification, et cette tendance devrait se maintenir.

Le total des dépenses au cours de la période de planification diminue avec l'achèvement de deux grands projets d'immobilisations amorcés au cours d'exercices antérieurs. Le projet d'optimisation des locaux visant à réduire l'espace afin de contenir les coûts de loyer devrait être terminé d'ici avril 2006. On mettra également en œuvre les dernières étapes de nos projets sur les technologies habilitantes². Nous prévoyons donc une baisse des investissements en technologie au cours de la période de planification.

Les dépenses prévues au départ pour l'exercice 2004-2005 s'élevaient à 712 000 \$, et ce montant a été amputé de 25 000 \$ pour s'établir à 687 000 \$. L'augmentation prévue à 755 000 \$ à compter de 2005-2006 se rapporte aux ajustements accordés par le Conseil du Trésor à l'égard des conventions collectives.

Le tableau ci-après fait état du total des dépenses prévues et des équivalents temps plein (ETP) du BSIF pour les trois années de la période de planification.

² Voir en page 24 du Rapport sur les plans et les priorités du BSIF pour 2004-2005 (http://www.osfi-bsif.gc.ca/app/DocRepository/1/fra/rapports/bsif/OSFI_RPP_2004-05_f.pdf)

TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN DU BSIF

(000 \$)	Prévisions de dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	75 912	73 210	71 979	71 979
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	4 625	4 204	3 888	3 888
Aide internationale	1 628	1 631	1 770	1 770
Bureau de l'actuaire en chef (BAC)	4 724	4 874	5 091	5 091
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	86 889	83 919	82 728	82 728
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0	0	0	0
Moins : Revenus disponibles	86 177	83 164	81 973	81 973
Total – Budget principal des dépenses	712	755	755	755
<i>Ajustements : Partie du BSIF de l'exercice de réaffectation de 1 G\$ de fonds gouvernementaux</i>	25			
<i>Total des ajustements</i>	25	0	0	0
Total des dépenses prévues	687	755	755	755
Total des dépenses prévues	687	755	755	755
Moins : Revenus non disponibles	325	302	212	212
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux				
Coût net du programme	362	453	543	543
Équivalents temps plein	469	474	470	470

Le tableau ci-après indique les dépenses du BSIF pour 2005-2006 selon l'activité. Au cours de 2004-2005, le BSIF a modifié sa méthode d'affectation des coûts en fonction de son AAP et se préparer à soumettre des rapports mensuels par activité, comme l'exigera le receveur général à compter d'avril 2005.

Les dépenses liées à chaque activité figurant au tableau 2 englobent une part du coût des services intégrés du BSIF, qui a été réparti de manière uniforme pour refléter correctement le coût total de chaque activité, en vue de favoriser une facturation équitable et de comprendre le coût intégral

des programmes et des services intégrés à l'échelle du gouvernement, comme l'exige le Conseil du Trésor. La principale activité du BSIF est la réglementation et la surveillance des institutions financières fédérales, qui intervient pour environ 85 % des ressources de l'organisation. Le coût net des activités du BAC est financé au moyen de crédits parlementaires annuels pour les services actuariels fournis au gouvernement du Canada à l'égard des régimes de retraite de l'État.

TABLEAU 2 : DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR ACTIVITÉ (000 \$)

2005-2006										
ACTIVITÉ DE PROGRAMME	Budgétaire						Non budgétaire	Total – Budget principal des dépenses	Ajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Total des dépenses prévues
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Dépenses brutes	Revenus	Dépenses nettes	Prêts dotations en capital et avances			
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	67 159	6 051	0	73 210	73 210	0	0	0	0	0
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	3 908	297	0	4 204	4 205	0	0	0	0	0
Aide internationale	1 514	116	0	1 631	1 630	0	0	0	0	0
Bureau de l'actuaire en chef (BAC)	4 789	85	0	4 874	4 119	755	0	0	0	755
Total	77 370	6 549	0	83 919	83 164	755	0	0	0	755

Nota : Le coût des services intégrés est réparti entre les activités d'après le coût direct des ressources humaines.

Comme l'indique le commentaire qui accompagne le tableau 1, le principal vecteur d'évolution des coûts du BSIF pendant la période de planification est l'achèvement d'importants projets d'immobilisations. Le projet d'optimisation des locaux se répercute sur toutes les activités de programme, tandis que la majeure partie des investissements en technologies de l'information est directement liée à la réglementation et à la surveillance des institutions financières. Le tableau suivant fournit des détails sur ce changement selon l'activité de programme.

TABLEAU 3 : SOMMAIRE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

(000 \$)	Prévisions de dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Bureau du surintendant des institutions financières				
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	8 333	6 051	2 524	2 524
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	359	297	71	71
Aide internationale	134	116	33	33
Bureau de l'actuaire en chef (BAC)	98	85	82	82
Total	8 924	6 549	2 710	2 710

Le tableau 4 ci-après indique les sources de revenus disponibles et non disponibles selon la comptabilité de caisse. Précisons toutefois que le BSIF recouvre ses frais au moyen de cotisations et de droits d'utilisateur facturés selon la comptabilité d'exercice³. La majeure partie des services rémunérés relativement à la réglementation et à la surveillance des institutions financières fédérales en 2004-2005 et 2005-2006 se rapportent au projet de mise en œuvre de la méthode des cotes internes, dont le coût est imputé directement aux grandes banques. Par conséquent, l'augmentation prévue des cotisations en 2005-2006 sera de l'ordre de 5 %.

³ Les états financiers du BSIF sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus, vérifiés chaque année par le Bureau du vérificateur général et publiés dans le Rapport annuel du BSIF. Les rapports annuels du BSIF sont accessibles sur notre site Web, à l'adresse http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=617

TABLEAU 4 : SOURCES DE REVENUS DISPONIBLES ET NON DISPONIBLES

(000 \$)	Prévisions de dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Bureau du surintendant des institutions financières				
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales				
Sources de revenus disponibles				
Cotisations de base	68 100	64 785	64 785	64 785
Droits et frais d'utilisateur	5 258	5 717	5 726	5 726
Services rémunérés	2 554	2 708	1 468	1 468
	75 912	73 210	71 979	71 979
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux				
Source de revenus disponibles				
Droits	4 625	4 205	3 888	3 888
	4 625	4 205	3 888	3 888
Aide internationale				
Sources de revenus disponibles				
Cotisations de base	428	555	675	675
Services rémunérés	1 200	1 075	1 095	1 095
	1 628	1 630	1 770	1 770
Bureau de l'actuaire en chef (BAC)				
Sources de revenus disponibles				
Droits et frais d'utilisateur	24	35	35	35
Services rémunérés	4 013	4 084	4 301	4 301
	4 037	4 119	4 336	4 336
Total des revenus disponibles	86 201	83 164	81 973	81 973

Total des revenus non disponibles

(000 \$)	Prévisions de dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
<i>Bureau du surintendant des institutions financières</i>				
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales				
Sources de revenus non disponibles				
Pénalités pour production non disponibles	325	302	212	212
Total des revenus non disponibles	325	302	212	212
Total des revenus disponibles et non disponibles	86 526	83 466	82 185	82 185

Les tableaux 5 et 6a fournissent des renseignements supplémentaires indiquant le total des dépenses du gouvernement du Canada se rapportant au BSIF. Le tableau 6b précise le montant total de la contribution du BSIF aux régimes d'avantages sociaux des employés.

TABLEAU 5 : COÛT NET DU PROGRAMME POUR L'EXERCICE

2005-2006					
(000 \$)	Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	Aide internationale	Bureau de l'actuaire en chef (BAC)	Total
Total des dépenses prévues	0	0	0	755	755
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>					
Honoraires de vérification du Bureau du vérificateur général					80
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	302				302
Coût net du programme, 2005-2006	(302)	0	0	755	533

TABLEAU 6A : CRÉDITS FIGURANT AU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES

Crédit		Budget principal des dépenses 2004-2005	Budget principal des dépenses 2005-2006
35	Dépenses de fonctionnement	712	755
	Total – Programme	712	755

TABLEAU 6B : CRÉDITS LÉGISLATIFS FIGURANT AU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES

Crédit législatif		Budget principal des dépenses 2004-2005	Budget principal des dépenses 2005-2006
(S)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 207	12 960
	Total – Programme	12 207	12 960

TABLEAU 7 : PRINCIPALES INITIATIVES RÉGLEMENTAIRES

Lois et règlements	Objet de l'initiative réglementaire	Résultats escomptés
<i>Règlement sur les pénalités monétaires administratives (BSIF)</i>	Le règlement mettra en œuvre un régime de pénalités monétaires administratives en vertu duquel le surintendant peut imposer une pénalité à l'égard de violations précises des lois fédérales régissant les institutions financières. Le règlement désignera les dispositions précises qui entraîneront des pénalités. En outre, pour consolider le régime de pénalités appliquées par le BSIF, le <i>Règlement sur la pénalité de production (BSIF)</i> sera intégré à ce règlement et abrogé parallèlement à l'entrée en vigueur de ce dernier.	Le régime de pénalités monétaires administratives n'a pas pour objet d'être punitif, mais il vise à encourager les institutions financières fédérales à se conformer aux lois auxquelles elles sont assujetties. En encourageant la conformité, le régime aidera le BSIF à s'acquitter de son mandat de protéger les droits et les intérêts des déposants, des souscripteurs et des créanciers des institutions financières fédérales.
<i>Branches d'assurance</i>	Cette annexe de la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> est modifiée pour réduire le nombre de branches d'assurance et pour établir le fondement de la définition des branches d'assurance fédérales aux fins d'harmonisation avec celles de la plupart des provinces et des territoires.	Le nombre de branches d'assurance diminuera, passant de plus de 50 branches utilisées par les administrations fédérale, provinciales et territoriales à 17 branches harmonisées. En outre, la définition des branches sera harmonisée, ce qui allégera le fardeau administratif des assureurs et les coûts pour ces derniers.
<i>Capitalisation intégrale à la liquidation des régimes de retraite</i>	Les modifications proposées stipulent que, lorsqu'un régime à prestations déterminées est liquidé, l'employeur doit verser au régime le montant nécessaire pour capitaliser entièrement les prestations promises aux participants à la date de cessation. Le règlement en vigueur à l'heure actuelle exige seulement que l'employeur verse au régime les montants échus mais non encore versés au moment de la cessation, y compris tout paiement spécial en souffrance.	Ces modifications permettront de mieux protéger les participants des régimes. La proposition de capitaliser entièrement les prestations à la liquidation d'un régime figurait dans le document de consultation sur les exigences de capitalisation de juillet 2000.
<i>Règlement général sur la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de retraite</i>	Ce règlement permettra à certaines entités, dans des circonstances particulières et sous réserve de certaines conditions, d'amortir le déficit de solvabilité de leurs régimes de retraite sur une période plus longue que celle prévue par le <i>Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> .	Le règlement aidera à protéger les intérêts des participants des régimes et d'autres bénéficiaires en conférant à certaines entités, dans des circonstances particulières et sous réserve de certaines conditions, une marge de manœuvre à l'égard de la capitalisation du déficit de leurs régimes de retraite.
<i>Règlement sur l'apparenté d'une association de détail</i>	Ce règlement définira plus clairement la notion d'apparenté d'une association de détail en excluant certaines parties qui ne sont pas en situation d'influence ou de contrôle.	Le règlement stipulera que le membre d'une association de détail qui n'est pas en position d'influence ou de contrôle ne peut être l'apparenté de cette association. Tout en tenant compte des différences uniques entre les associations fédérales et les autres institutions financières, le règlement favorisera l'application plus uniforme des régimes d'apparentés entre les institutions financières fédérales.
<i>Règlement sur les modifications nulles</i>	Ce règlement mettra en œuvre une disposition de la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> en vertu de laquelle, sauf si le surintendant l'autorise, rendra nulle toute modification d'un régime de retraite si le ratio de solvabilité du régime devait chuter en deçà du ratio prescrit. Cette mesure permettrait d'éviter que des régimes considérablement sous-capitalisés ne mettent en œuvre des bonifications de prestations si ces bonifications avaient pour effet de miner davantage la capitalisation du régime.	Le règlement atténuera le risque que la sous-capitalisation des régimes de retraite privé à prestations déterminées n'entraîne le versement de prestations inférieures à celles promises.

SECTION IV

AUTRES QUESTIONS D'INTÉRÊT

SOUTIEN DU PROGRAMME DU BSIF

Au BSIF, le soutien des programmes englobe les finances et l'administration, la technologie de l'information, les services juridiques, les communications et les ressources humaines. Pour faciliter les récapitulatifs à l'échelle du gouvernement, le coût de ces activités de soutien des programmes est attribué à chaque activité de programmes pour indiquer le coût total des programmes. De même, le BSIF a retenu les priorités 7 et 8 ci-après relativement à certaines initiatives qui sous-tendent tous les programmes (voir la rubrique « Priorités de soutien du programme » à la section I).

<u>ACTIVITÉS DE SOUTIEN DU PROGRAMME</u>	
Description	Les activités de programme du BSIF bénéficient du soutien d'activités intégrées dont le coût est attribué à chaque activité de programme. Il s'agit des finances et l'administration, de la technologie de l'information, des services juridiques, des communications et des ressources humaines.
Priorités connexes	Priorité 7 Soumettre des rapports, notamment sur la gouvernance interne, de haute qualité Priorité 8 Mobiliser les ressources et l'infrastructure nécessaires à l'appui des activités de surveillance et de réglementation
Résultats escomptés	Principaux résultats escomptés <ul style="list-style-type: none">• Les résultats financiers du BSIF reflètent fidèlement la situation financière de ce dernier.• L'effectif est motivé et possède des connaissances spécialisées• Le personnel est de haute qualité.• Les unités opérationnelles respectent les politiques, les lois et les lignes directrices pertinentes.• Les unités opérationnelles chargées du soutien des programmes sont efficaces, c'est-à-dire qu'elles fournissent des services à un coût et dans un délai raisonnables par rapport à leurs pairs.• L'infrastructure technologique est rentable et robuste.
Mesures du rendement	Principales mesures du rendement <ul style="list-style-type: none">• Le Bureau du vérificateur général confirme la qualité des contrôles financiers.• Le sondage auprès des employés du BSIF montre que ces derniers sont motivés.• Les observateurs compétents estiment que le BSIF dispose d'un personnel de qualité.• Les vérifications internes montrent que les contrôles opérationnels sont en place et que les unités opérationnelles respectent les politiques, les lois et les lignes directrices pertinentes.• Les observateurs externes constatent que le soutien des programmes du BSIF est efficace.• On assure le suivi interne du rendement de l'infrastructure de GI-TI.